

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES
COMPTES ADMINISTRATIFS 2021**

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

I – PRINCIPAUX RATIOS

Population totale (colonne h du recensement INSEE)	4341
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	142

Informations financières - ratios	Valeurs (en euros)	Moyennes** nationales de la strate (en euros)
Dépenses réelles de fonctionnement/population R1	1 161*	829
Produit des impositions directes/population R2	616	454
Recettes réelles de fonctionnement /population R3	1310	1 016
Dépenses d'équipement brut/population R4	320	330
Encours de dette/population R5	509	773
DGF/population R6	35	150

* 1 045 € si l'on soustrait les remboursements liés aux charges de personnel.

** Source : DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2018) ; calculs DGCL – ouvrage « Les collectivités locales en chiffres ».

II – MONTANTS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 CONSOLIDES :

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12/2021
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	1 680 534,34	3 049 516,67
RECETTES	1 972 318,06	1 388 569,33
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	5 285 867,16	
RECETTES	5 838 875,91	

2 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

SECTION	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12/2021
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	209 518,07	299 684,78
RECETTES	134 443,32	
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	856 370,03	
RECETTES	977 331,34	

3 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12/2021
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	163 676,22	94 964,00
RECETTES	189 859,91	
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	569 775,67	
RECETTES	643 800,57	

4- PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12/2021
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	2 053 728,63	3 444 165,45
RECETTES	2 296 621,29	1 388 569,33
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	6 712 012,86	
RECETTES	7 460 007,82	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	8 765 741,49	3 444 165,45
TOTAL GENERAL DES RECETTES	9 756 629,11	1 388 569,33

III – EXECUTION DES BUDGETS 2021 :

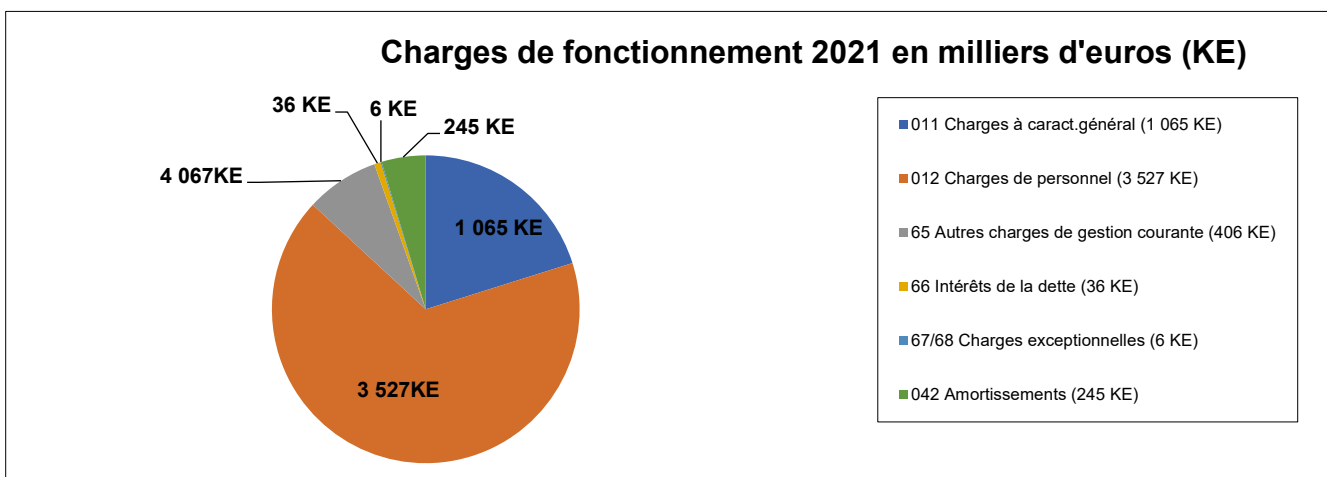
A – LE BUGDET PRINCIPAL

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses et recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 5 284 988.29 € et de 6 017 997.04 € dégageant un excédent de 733 008.75 €.

A – Dépenses de fonctionnement 2021

Chapitre	Libellé	Réalisé 2021 en €	Part en %
011	Charges à caractère général	1 064 941.05	20,15 %
012	Charges de personnel	3 527 199.02	66,72 %
65	Autres charges de gestion courante	407 034.36	7,69 %
66	Intérêts de la dette	35 670.88	0,67 %
67/68	Charges exceptionnelles, autres	5 882.56	0,11 %
042	Amortissements	245 139.29	4,64 %
Total		5 285 867.16	100%



➤ Les **charges de personnel** (chapitre 012) se montent à **3 527 199.02 €** pour l'année 2021. Ce qui représente **66.72%** des charges de fonctionnement. En tenant compte des remboursements et recettes liés aux frais de personnel dont le montant s'élève à 503 738 €, le **ratio des charges du personnel est alors ramené à 63.23 % du total des dépenses** de la section de fonctionnement. Ce poste, en valeur absolue, est en légère diminution par rapport à 2020 (3 533 397 €). Le ratio élevé des charges de personnel s'explique, par la qualité et l'étendue des services rendus aux Cannétois et par la gestion directe des services municipaux par le personnel communal. Au-delà, ce poste de dépenses est **à rapprocher du niveau et de la dynamique des recettes fiscales** (4 184 455 € en 2021, + 4.45 % par rapport à 2020).

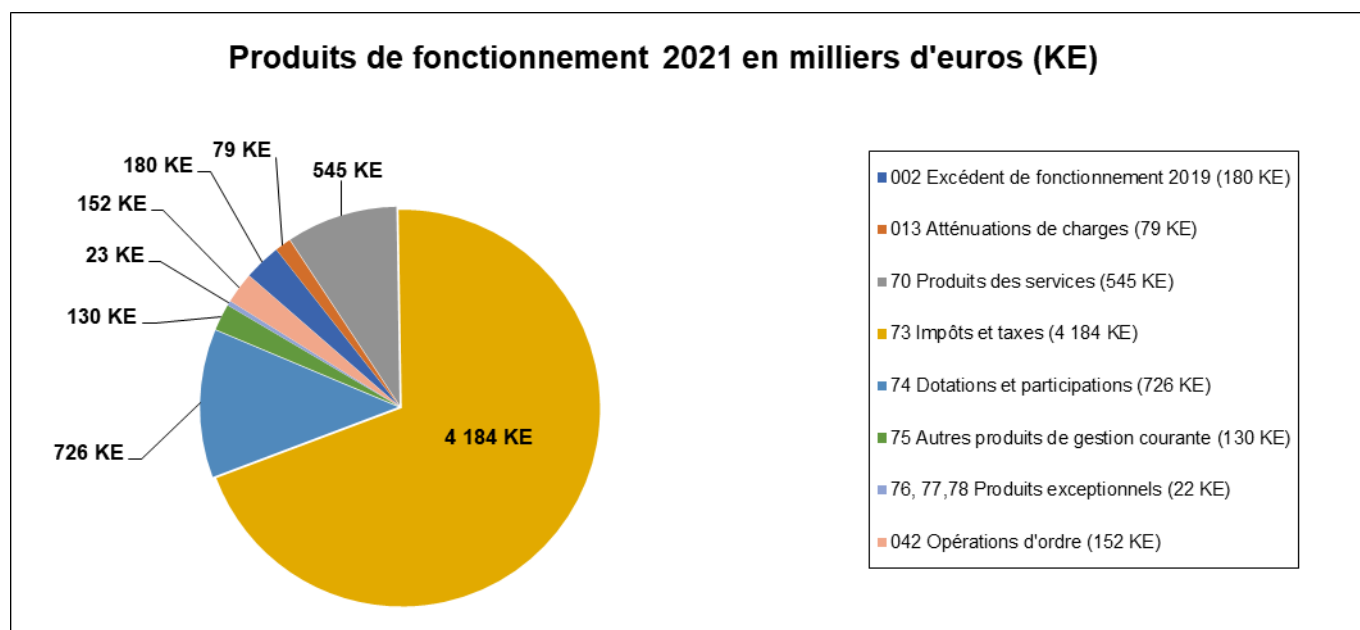
➤ Les **charges à caractère général** représentent **1 064 941.05 €**, soit le deuxième poste principal après les charges de personnel.

➤ **Les charges de gestion courante** (participations, subventions versées par la commune, indemnités des élus, etc) se sont élevées en 2021 à **407 034.36 € euros**. Les dépenses sont quasi **stables** par rapport à 2020.

➤ **Parmi les autres postes de dépenses**, nous notons les dotations aux amortissements des immobilisations pour 245 139 €.

B – Recettes de fonctionnement 2021

Chapitre	Libellé	Réalisé 2021	Part en %
002	Excédent de fonctionnement	180 000.00	2.99 %
013	Atténuations de charges	78 638.18	1.31 %
70	Produits des services	544 758.79	9.05 %
73	Impôts et taxes	4 184 454.80	69.52 %
74	Dotations et participations	725 510.44	12,06 %
75	Autres produits de gestion courante	130 215.57	2.39 %
76, 77	Produits exceptionnels	23 091.97	0.38 %
042	Travaux régie, amortissement subventions	152 206.16	2.53 %
		6 018 875.91	100%



➤ Avec **4 184 455 €** en 2021, **les impôts et taxes** représentent le poste principal des recettes. Il faut souligner le dynamisme des bases d'imposition de 2008 à 2021. Les bases du foncier bâti ont augmenté de 54.92 %.

A l'instar des bases d'imposition, le produit de la fiscalité locale est très dynamique avec + **64.94 %** de hausse entre 2008 et 2021, soit + **4.63 %** d'augmentation en moyenne annuelle. Le produit sur la période passe de **2 406 236 €** en 2008 à **3 968 971 €** en 2021.

La dynamique du tissu économique au Cannet des Maures **a permis de contribuer** au budget de la communauté de communes Cœur du Var **pour 2 112 938 € depuis 2015**, année de mise en place de la fiscalité professionnelle unique.

➤ Le second poste concerne les **dotations et participations** allouées à la commune. Celles-ci totalisent **725 510 €**. Parmi les dotations, la dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat, est ponctionnée à nouveau en 2021 pour **21 000 €**. De 2013 à 2021, le manque à gagner cumulé de la DGF s'établit à **3 377 697 €**. Ces baisses de DGF n'ont pas été compensées par une hausse des taux des impôts locaux qui aurait pu être décidée par la commune.

Au total, **les ressources de fonctionnement courantes** qui totalisent **5 663 000 €** (hors produits financiers, produits exceptionnels, amortissements et travaux en régie) **sont en hausse de 3,65 %**. Cette hausse s'explique principalement par la hausse de la fiscalité de 4.45 %.

C – Résultats de fonctionnement 2021

L'excédent brut de fonctionnement 2021 ressort à **+ 664 403 €** (Ressources de fonctionnement courantes – dépenses de fonctionnement courantes).

En prenant en compte les charges et produits financiers et exceptionnels, l'exercice 2021 dégage un **excédent de fonctionnement de + 733 008.75 €**, dit Capacité d'Autofinancement Brute (CAF). **L'excédent 2021 est affecté en recettes d'investissement en 2022 pour 573 008.75 € et pour 160 000 € en section de fonctionnement.**

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses et recettes d'investissement ont été réalisées à hauteur de **1 680 534.34 €** et de **3 781 651.50 €** dégageant **un excédent de 2 101 117.16 €**.

A – Dépenses d'investissement 2021

Chapitre	Libellé	Réalisé 2021	Restes à réaliser 2021	Total réalisé 2021
040	Travaux en régie, amortissement subventions	152 206,16	0.00	152 206,16
10	Régularisation neutralisation rattachement charges et produits	22 920.38	0.00	22 920.38
16	Remboursement capital des emprunts	117 212,97	0.00	117 212,97
20/204	Frais de documents d'urbanisme, d'études et logiciels	79 976,57	55 054.00	135 030.57
21	Acquisition terrains, travaux de voirie, réseaux et bâtiments, matériels d'exploitation, mobiliers, autres matériels	1 159 274.37	399 462.67	1 864 796.94
23	Travaux « Terrasses de la gare »	148 943.89	2 595 000.00	2 564 440.00
Total :		1 680 534.34	3 049 516.67	4 730 051.01

En 2021, les dépenses d'investissement du budget principal se sont élevées à **1 680 534.34 €** auxquels il faut rajouter **3 049 516.67 € de restes à réaliser**.

Le total des dépenses d'équipement s'établit à **1 388 194.83 €**. Le remboursement du capital de la dette est de **117 212.97 €** en 2021. Les autres postes de dépense sont : les amortissements des subventions (2 238 €) et les travaux en régie (149 968 €).

Les restes à réaliser pour **3 049 516.67 €** concernent pour près de 85 % la construction du bâtiment multiusages « Les Terrasses de la Gare » (2 595 000 €).

B – Recettes d'investissement 2021

Chapitre	Libellé	Réalisé 2021	Restes à réaliser 2021	Total réalisé 2021
001	Excédent d'investissement 2020	1 809 333.44		1 809 333.44
10	FCTVA, taxes d'aménagement	337 701.12		337 701.12
1068	Excédent de fonctionnement 2020 capitalisé	930 828.40		930 828.40
13	Subventions d'investissement	423 750.85	1 388 569.33	1 812 320.18
040/16/21	Amortissements immobilisations/Autres	280 037.69		245 139.29
Total :		3 781 651.50	1 388 569.33	5 170 520.83

Les recettes d'investissement pour le budget principal se sont élevées à **3 781 351.50 €** en 2021 plus **1 388 569.33 €** de restes à réaliser.

Les recettes principales portent sur les produits liés à la reprise de l'excédent d'investissement 2020 pour 1 809 333.44 € (47.84 % du total), la reprise de l'excédent de fonctionnement capitalisé 2020 pour 930 828.40 € (24.61 %), les subventions d'investissement allouées à la commune pour 423 750.85 € (11.21 %) le produit des taxes d'aménagement et du Fonds de récupération de la TVA pour 337 701.12 € (8.93 %), l'amortissement des immobilisations et autres opérations pour 280 037,69 € (7.41 %).

Les restes à réaliser en recettes d'investissement de 1 388 569.33 € concernent des subventions d'investissements accordés à la commune dont 1 315 900 € pour la construction du bâtiment multiusages « Les Terrasses de la Gare ».

C – Résultats d'investissement 2021

Le résultat d'investissement 2021 est un **excédent** qui s'établit à **2 101 117.16 €** et sera repris en recettes d'investissement au budget 2022.

En tenant compte des restes à réaliser d'investissement en dépenses et recettes, soit respectivement **3 049 516.67 €** et **1 388 569.33 €**, le résultat d'investissement est de **+ 440 169.82 €**.

B – LES BUGDETS ANNEXES

➤ Budget annexe de l'eau Potable

- **Les recettes et dépenses de fonctionnement** se sont établies en 2021 à **1 285 289.01 € H.T.** et **856 370.03 € H.T.** dégageant un excédent de fonctionnement de **428 918.98 €**.
- **En section d'investissement**, les réalisations en recettes et dépenses ont été de **360 771.67 € H.T.** et **209 518.07 € H.T.**, d'où un **excédent de 151 253.60 €**. En tenant compte des restes à réaliser en dépenses d'un montant de **299 684.78 €**, le résultat de la section dégage un déficit de **148 431.18 €**.
- Sections d'exploitation et d'investissement **cumulées**, il en résulte un **excédent global** de **580 172.58 €**. En tenant compte des restes à réaliser de 2021, l'**excédent** ressortirait à **280 487.80 €**.
- L'endettement est nul au 31/12/2021.

➤ Budget annexe de l'assainissement

- **Les recettes et dépenses de fonctionnement** se sont établies en 2021 à **643 800.57 €** et **569 775.67 €** dégageant un **excédent de fonctionnement de 74 024.90 €**.
- **En section d'investissement**, les réalisations en recettes et dépenses ont été de **211 222.93 €** et **163 676.22 €**. Il en ressort un excédent de **47 546.71 €**. En tenant compte des restes à réaliser en dépenses pour **94 964 €**, le résultat de la section d'investissement dégage un déficit de **47 417.29 €**.
- Sections d'exploitation et d'investissement cumulées, il en résulte un **excédent global** de **121 571.61 €**. En tenant compte des restes à réaliser de 2021, il ressort un **excédent cumulé** de **26 607.61 €**.
- L'endettement est de **1 437 836.23 €** au 31/12/2021.

IV – EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE AU 31/12/2021 :

Les effectifs pourvus sont de 89 agents détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Femmes	Hommes	Total
Contractuels	1	0	1
Contrats aidés	5	2	7
Titulaires	40	41	81
Total	46	43	89

V – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE :

1) L'épargne brute, indicateur de la santé financière des collectivités

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette moins les produits et charges exceptionnelles). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée. C'est un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

L'épargne brute dégagée en 2021 est de **809 376 €**.

Plus l'épargne brute de gestion est importante, mieux la collectivité territoriale se porte bien financièrement.

Le taux d'épargne brute indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. C'est le ratio épargne brute/recettes réelles de fonctionnement exprimé en pourcentage. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Le ratio est de **13.80 %** pour la commune du Cagnet des Maures en 2021. Il est généralement admis qu'un ratio supérieur à 8 % est satisfaisant.

L'épargne nette qui est égale à l'épargne brute moins le capital des emprunts (**114 842 €**), s'établit à **694 534 € en 2021**. Cette épargne est utilisée pour financer des dépenses d'équipement.

Si l'on prend les comptes des communes de moins de 10 000 habitants (Source DGCL – données 2018 DGFIP), le taux d'épargne brute au niveau national est de 18.9 % contre 13.80 % pour Le Cagnet des Maures. Toutefois, en prenant en compte le remboursement du capital de la dette, le taux d'épargne nette est de 10.6 % au niveau national contre 11.80 % pour Le Cagnet des Maures. La commune dégage plus d'épargne pour le financement des dépenses d'équipement.

Si l'on fait le rapport de l'épargne nette sur les dépenses d'équipement 2021 (**1 388 195 €**), nous obtenons le **taux d'autofinancement des dépenses d'équipement**. Ce taux en 2021 est de **50 %**.

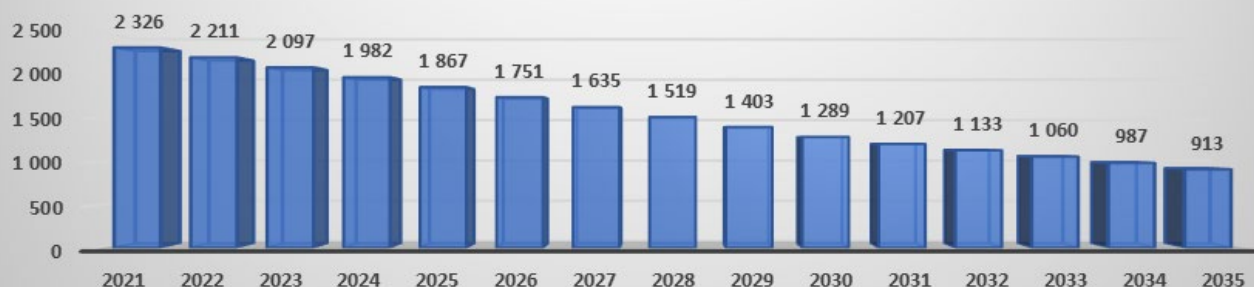
2) Le niveau d'endettement

Le **capital restant** dû au 31/12/2021 par la commune au budget principal est de **2 211 440 €**.

L'endettement, en euros par habitant, est passé de 845 € au 31/12/2007 à 509 € au 31/12/2021.

Le tableau ci-après porte sur l'amortissement du capital restant dû au 31/12/2020 jusqu'au 31/12/2035.

Situation pluriannuelle des emprunts en milliers d'euros



3) La capacité de désendettement

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

Ainsi avec un taux de **2.73 ans** (2 211 440 €/809 376 €), la commune pourrait rembourser sa dette **en moins de trois ans** si elle consacrait la totalité de son épargne brute au remboursement de la dette. La commune est **en dessous du seuil de vigilance** (moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans zone médiane ; entre 12 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge).